

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement n° 583-2024

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **583-2024** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 2 juillet 2024 à 19 h 30.

**QUE** ledit règlement modifie le règlement de zonage n° 436-2009 concernant l'ajout de dispositions relatives aux normes sur l'installation de génératrice de secours permanente et modifier les normes pour le bâtiment accessoire de type garage privé et marge pour abri d'auto.

**QUE** ledit règlement n° **583-2024** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS** que ledit règlement n° 583-2024 a été approuvé par la MRC de Pierre-De Saurel à sa séance ordinaire du 11 septembre 2024.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 16<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

Maxime Dauplaise,  
directeur général et greffier-trésorier